L'ABEILLE.

PAR BULLITT, MAGNE & CO.
NO. 81, RUE DES ILE CHARTRES.

CONDITIONS:

Deux piastres par an, pour la feuille, payables d'avance pour l'abonné, ou piastres pour la feuille de trente pour la campagne et payable trois fois par semaine, payables d'avance pour toute l'année, lorsque l'abonné ne tendra pas notre payer à un demeurant à la Nouvelle-Orléans. Aucun abonnement ne sera discontinué avant que les comptes arriérés en aient payés, et les abonnés qui voudront cesser de recevoir la feuille devront en donner avis par écrit, une semaine avant que le terme de leur abonnement ne soit arrivé.

ANNONCES—Une piastre par carré de chaque longueur pour la première insertion, et cinquante cents pour chaque insertion subséquente. Tout changement considérable dans l'annonce originale, devra être payé comme une nouvelle insertion. Un carré est de DIX lignes ou moins.

ABONNEMENS pour l'année aux annonces—Les artisans et personnes ayant ensemble de Maisons, Magasins, les Banques, les Compagnies d'Assurances et autres institutions publiques, ont, les agens pour navires, bateaux et bateaux à vapeur, les maisons de commerce faisant la commission, 600. Ces abonnements ne seront pas limités à l'année et d'avance.

Le privilège des soumissionnaires sera cet limité à un car et à chaque fois, et trois fois par semaine.

LES ANNONCES de mariages et de décès, les articles pour attirer l'attention du public à des ventes d'immeubles, biens meubles, ici ventes aux enchères, les articles de ventes, etc. etc. seront payés comme les annonces ordinaires.

LES ANNONCES qui ne doivent paraître que pour trois fois, seront payées comme pour chaque insertion.

LES ANNONCES qui ne doivent paraître que pour trois fois, seront payées comme pour chaque insertion.

LES ANNONCES qui sortiront de la ligne ordinaire des affaires d'un abonné à l'année, taille, ventes à l'encan pour une autorité de notaires, ventes de plantations et habitations, ventes marrons, animaux épaves ou égarés, etc., tel seront payés à raison de deux piastres par ligne.

LES ANNONCES qui ne seront pas publiées, à moins qu'elles ne soient payées d'avance, ou qu'il ne se trouve un répondant.

LES PRIX ANNONCES ne sont en en toute avance pour l'avoir ... chaque jour de nouvelles ... pour la ...

LES ANNONCES ne sont en en toute avance pour l'avoir ... chaque jour de nouvelles ... pour la ...

COMPAGNIE DU CHEMIN DE FER DU GOLFE DU MEXIQUE.

Arrangement pour l'été.

A PARTIR de dimanche 5 courant, la Locomotive partira pendant l'été du dépôt, à la rue des Bons Enfans pour aller à Versailles, ou plus loin selon les progrès du sentier, aux heures suivantes:

DANS LA SEMAINE.

Départ.	Retour.
A 7 heures A. M.	A 9 heures A. M.
" 4 " P. M.	" 6 1-2 " P. M.

LES DIMANCHES.

Départ.	Retour.
A 7 heures A. M.	A 9 heures A. M.
" 10 " "	" 11 " "
" 3 " P. M.	" 5 " P. M.
" 4 1-2 " "	" 6 1-2 " "

Nouvelle-Orléans, ce 1er. Mai 1840.
Par ordre de la Direction,
WILLIAM FURST, Secrétaire.
1er mai—97

À LOUER, à un prix modéré, jusqu'au 1er. novembre, une chambre vaste et agréable, à l'encoignure des rues de la Commune et du Camp. S'adresser au No 26, rue du Camp. 30 juin.

À LOUER présentement, une maison haute, sur l'Espinazde, entre les rues Dauphine et Bourbon. S'adresser à R. BOUGER, 9, S. Louis, 10 juin.

À LOUER—Une maison à étages, située à l'encoignure des rues Magazine et Barthélemey. Possession en sera donnée immédiatement. S'adresser à Henry Tete, 13, rue Conti. 3 juin

À LOUER pour le 1er. juin, la petite maison No. 10, rue des Grands-Hommes. S'adresser à R. BRUGI N. 9, rue St Louis.

À LOUER présentement, la maison neuve à étages, située rue Bourgogne, entre Bienville et Douane. S'adresser à R. BRUGIER, 9, rue St. Louis. 30 mai

À LOUER.—Une maison située rue St. Philippe entre Royale et Bourbon, en face de la Salle Washington. Pour les conditions, s'adresser rue de Chartres, No. 113. 29 mai—97

À LOUER.—Le haut d'une maison située rue de Chartres, 125; une maison, rue de la Victoire entre celle St. Ferdinand et St. Port. Quatre maisons rue Claiborne, entre Ste. Anne et Dumaine. S'adresser rue de Chartres No. 125.

MAISONS A LOUER.—Une maison à étage, située rue Moreau, entre les rues du Port et Saint Ferdinand.

Plusieurs maisons, rue Claiborne entre Ste. Anne et Dumaine.

À LOUER.—La belle maison avec mansardes au coin des rues Tchoupitoulas et la Course, avec cuisine et hydrant dans la cour. S'adresser à la pharmacie de M. CURTIS. 17 avril

À LOUER.—La maison No. 30 de la rue de la Douane, ci-devant occupée par Messrs. Coit & Co. Possession pourra être donnée immédiatement. S'adresser à H. C. CAMMACK & Co.

MAIRIE DE LA NOUVELLE-ORLEANS.

Conseil de la Municipalité No. 1.

Séance de Lundi, 13 Juillet 1840.

LE Conseil de la Municipalité No. 1 de la ville de la Nlle-Orléans, arrête ce qui suit:

1o. A dater de la promulgation de la présente ordonnance, il ne sera permis à aucun marchand étalier ou colporteur de marchandises, bijouterie, bottes, souliers, chapeaux, casquettes, quincaillerie, coutellerie, groceries, linges faits, articles de bureaux, etc., de stationner sur aucune voie publique, chemin, levée ou banquette dans les limites de cette municipalité, sous peine de trois jours d'emprisonnement et d'une amende de dix piastres pour chaque contravention. De plus, à l'effet d'assurer la fidèle exécution de la présente ordonnance, les commissaires des marchés aux légumes et aux bouceries seront tenus personnellement responsables de la mise en vigueur des présentes résolutions, et seront sujets pour la 1ère et la 2ide. contravention à une amende de vingt cinq piastres, et de plus à être destitués par le maire, dans le cas qu'ils seraient trouvés en défaut de remplir les devoirs. Le commissaire de la halle aux bouceries devra faire l'inspection de la rue Ste. Anne à la rue St. Philippe, et le commissaire de la halle aux légumes depuis la rue St Philippe à la rue des Ursulines. Les autres parties de cette Municipalité seront inspectées par les commissaires des divers districts sous les mêmes peines et conditions.

2o. Tous tenueurs de cabarets, cafés, tavernes et tous autres qui loueront ou fourniront des places sur la façade de leurs maisons à des colporteurs pour y stationner, paieront une amende de vingt piastres pour chaque contravention, et en cas de récidive, leur licence leur sera retirée.

3o. Pendant les mois de l'été durant lesquels il n'est permis de vendre des huîtres, il ne sera pas permis aux fermiers des postes d'huîtres, d'y vendre des liqueurs spiritueuses, sous peine d'une amende de vingt cinq piastres pour chaque contravention, et il leur est défendu sous peine de la dite amende d'y vendre autre chose que des fruits.

4o. Les propriétaires du ferry ou bac à vapeur devront construire un entourage solide ayant une ... de hauteur pour le ... du bac ... entourage aura trente pieds de face à la ... prolonger de chaque côté jusqu'au ... qui devront être fermées chaque fois ... aura cessé de courir. L'intérieur de cet ... et maintenu dans le plus grand état de ... sous peine d'une amende de dix piastres par ... contravention.

5o. Les ... et pavillons où il se détaille ... de bouteilles, etc., devront immédiatement être dégagées de la Levée, et les ... devront avoir la faculté, sur la demande qu'ils pourront en faire, de transporter leurs petits pavillons sous une des allées de la Place d'Armes, en face de l'église, pour chacun desquels emplacements il paieront au Municipalité la somme de vingt cinq piastres par année pendant le bail d'été.

6o. A dater de la présente ordonnance, il ne sera permis de tenir en dehors des marchés d'autres étals [illegible] seulement pendant les heures du marché; c'est à dire jusqu'à dix heures du matin] que ceux pour la vente du jambon, petit sale, porc, farine, maïs, riz, pois, harcots, graine, vermicelle, café et bierre du pays.

Tout l'emplacement qui se trouve sur la Levée entre les deux halles devra être tenu libre et débarrassé de tout colporteur; et après les heures du marché, tous les étals des marchés ainsi que l'espace entre les deux halles, seront journellement balayés et maintenus propres, les deux commissaires sont chargés de veiller à l'exécution de la présente disposition, sous peine, en cas de négligence, d'une amende de quinze piastres par chaque contravention.

7o. Les présentes résolutions seront imprimées en anglais et en français et publiées dans plusieurs gazettes; et en outre le Maire est et demeure invité à les faire imprimer au nombre de cent exemplaires et à les faire afficher dans diverses parties des trois halles de cette Municipalité, et en tous autres lieux publics de sorte que toute personne intéressée puisse avoir connaissance de la présente ordonnance et de ne pas prétendre en ignorer la promulgation

(Signé) PAUL BERTUS, Recorder.
Approuvé le 25 juillet 1840.
(Signé) Wm. FRERET, maire.
Pour copie conforme.
(Signé) S. W. WATERS, secrétaire

AUX BROQUISTES.

LES soussignés ont en main 30 pièces de Sandy de Belfast, 3 pièces de Sandy de Belfast, 3 bas gris, par avance, ils ont actuellement pourvus de cet article qu'ils vendront en quantité au gré des acheteurs.
DAVID FELT & Co., 43, rue de New York,
10 juil. 26, rue de la Douane.

MACHINES A VAPEUR.

LES soussignés agens de Gaudine & Coon, de Cincinnati, recevront des ordres pour la confection de machines à vapeur, moulins à sucre, à scie, presses à coton, et tous ouvrages de ce genre.
12 m—1an FERRET BROTHERS.

Il soussigné a toujours en main un assortiment varié de pommades unies, broches Jacquart à raies satinées ... etc. de jaconas blanc pour robes, mousselines ... satin pour ceintures, châles imprimés en coton, coin et pailletines, ceintures et bandes brodées en perles, etc., qu'il offre ... à des prix très modérés.
30 juil BOURE FIVERNOIS, 29 Chartres.

SAVON, Bulle et Chandelles—1000 caisses no. 1 extra, et de no. 2, de Boston, de différentes marques; 1000 demi-caisses id; 10 le pouces balle de savonne blanchie, et 4 caisses chandelles de blanc de baleine, 1 pouce balle.
30 juil DAVIS & HOBART, 18, Douane.

En débarquement du navire Emilie de Bordeaux et à vendre par les soussignés:
1000 pièces vin rouge bleu ordinaire,
100 pièces vin rouge bleu ordinaire,
50 barriques vinaigre blanc,
50 fûts Pipes Cognac.
Et 3 barriques de pommades antiscorbutiques.
4000 caisses vin rouge (en deux bouteilles)
500 de de St. Julien,
500 de de Pauillac,
500 de de Margaux,
500 de de Médoc,
100 barriques vin Rouge, différens crus,
50 vin de Bourgogne,
50 vin de Marseille,
Bordeaux blanc.
A. CAPDEVIELLE & Co.
No. 19, rue Toulouse

À VENDRE—Une superbe table ronde en marbre, en ... de ... des meilleures manières.
A. CAPDEVIELLE & Co.
30 juil No. 19, rue Toulouse

BRIQUES A COPIER—Reçu par le Mississippi 20 caisses ... de Jacob ... qualité supérieure, les plus ... pour ... et ... à vendre par les soussignés.
30 juil DAVID FELT & Co. 43, Bourbon.

AVIS AU PUBLIC.

Le certificat de cent soixante actions de la Banque de l'Etat de la Louisiane, Etat du neuf juin mille huit cent vingt cinq, sous le numéro dix-huit cent quatre-vingt douze et ... mille deux cents piastres, ne trouvant égaré et n'étant jamais entré en possession de la caisse d'amortissement générale, à la quelle il appartient, avis est donné au public, qu'une application sera faite à la Banque de l'Etat pour en obtenir un nouveau, l'autre restant annulé.
7 juillet LOUIS SERE, contr.

AVIS AU PUBLIC.

Le certificat de cent actions de la Banque de la Louisiane, daté du vingt sept septembre mille huit cent vingt neuf, sous le numéro mille huit cent dix-neuf et ... mille piastres, se trouvant égaré et n'étant jamais entré en possession de la caisse d'amortissement générale, à la quelle il appartient, avis est donné au public, qu'une application sera faite à la Banque de l'Etat pour en obtenir un nouveau, l'autre restant annulé.
7 juillet LOUIS SERE, contr.

TOILE garantie—Un assortiment de toiles à draps et à chemises, ainsi que toile merlaix, bretagnes, ... platilles, listados, batiste blanche et écrue, mouchoirs de poche blanc et imprimés, coutils blancs et écrus, napes de table, essuie-mains, serviettes, &c. ouvrés et damassés, toutes articles vienent directement des manufactures de Bilfeld en France et sont garantis d'être tout fil, à vendre par J. B. MARTINSTEIN
10 juil 122, rue Royale.

THÉ—100 boîtes 12 liv. thé poudre à canon,
100 do 18 liv. de Impérial,
100 do 6 liv. de do
100 do 4 liv. de poudre à canon,
25 caisses poudre à canon et impérial,
25 demi caisses souchon première qualité, à vendre par N. D. CHAMBERLIN,
60, rue Gravier

REÇU et à vendre par le soussigné:
200 barriques vin rouge Haut Brion, Talance, St. Estèphe et St. Julien.
20 demi barriques vin rouge, Haut Talance,
60 do de vin blanc, Sauterne et Haut Barsac.
2000 caisses vin rouge St. Julien, St. Estèphe, Laffite &c.
100 do vin blanc Sauterne,
60 do de muscat,
60 do fruits à l'eau-de-vie,
100 do genièvre,
100 do liqueurs assorties,
1000 paniers anisette en caisse de 24 pouleux,
50 do vin de Champagne,
2000 bottes sardines,
20 caisses curaçao,
25 do maraschino,
6 pièces genièvre de Hollande.
20 jr BUREAU DE PLACEMENT.

Le soussigné a l'honneur de prévenir les personnes qui désireraient avoir des domestiques allemands, français et anglais, et chargées de leur procurer de ceux le plus bref délai. Il invite aussi les emigrants qui n'ont pas d'emploi et qui sont embarrassés pour en trouver, à s'adresser chez lui, et il espère pouvoir être à même de satisfaire immédiatement leurs demandes.
17 juin—97 J. F. HECHLER, 42, rue du Canal.

EN magasin reçu par les derniers arrivages de Mobile:
600 barriques vin de marque Bergasse, Bandol Orveuse et Seguir et Kilser Beaux,
40 barils imitation vin Oporto,
40 do do de Madère,
300 caisse vin muscat Frontignant,
100 do do de Lunel,
50 saillons bouchon par caisse de 400 et de 1000,
500 paniers bouteilles vides, à vendre par CARRIERE, DARAN & Cie.
13 juil

ARTICLES de Bordeaux, en magasin, d'importation récente:
40 barriques vieux vin Médoc,
100 de St. Estèphe et Pauillac ordinaire,
60 de Montferrand de
100 de Queyriez,
50 demi de Talence et St. Julien,
30 barils Sauterne supérieur,
20 do de ordinaire,
50 demi pipes de vin de St. Jean de Bourg, Dupuy, Dubost et Rousse.
30 de vieux champagne cognac,
50 quarts de do
100 petits barils de 30 gal. chaque, de do.
50 quarts de pipes véritable vieux cognac,
200 caisses chateau Margaux, Latour, Grand Lafoue et Branne Morton.
100 caisses liqueurs assorties en pots de porcelaine cup
50 do de do en bouteilles blanches de.
50 do de do en bouteilles de.
50 do de do en demi bouteilles de.
100 do véritable absynthe suisse V. I.
50 do Curaçao ordinaire et supérieur et un grand assortiment de groceries à vendre à des prix raisonnables par CARRIERE, DARAN & Co.
13 jr Nos. 11 et 13, rue St. Louis

REÇU par les dernières arrivages de la Havane:
50 milliers cigares de qualités assorties, tel que Regalia, Imperiale, Canonas, Camus nos. 1 et 2 et autres cepces de plus petites grosseurs, à vendre à des prix très raisonnables. CARRIERE, DARAN & Co,
13 juil Nos. 11 et 13, St. Louis.

CUIRS à Semelles de Warnois—Les soussignés ont reçu par le Jacques Dupré des Opelousas:
[illegible]

AVIS LEGAUX.

ETAT DE LA LOUISIANE—Cour du Premier District Judiciaire—L'Etat de la Louisiane, à tous ceux qui ... Salutation. Il est ordonné par la Cour de Chancery ayant acheté à une vente faite par le shérif de la paroisse de Jefferson, le propriété ci après décrite, avec ... du procès du sieur Conly ou la dite vente fut enregistrée le même jour de juin de l'année 1840, pour en avoir conformement à un acte de la législature de l'Etat de la Louisiane, intitulé "Acte pour pourvoir les tribunaux actuellement ... ventes judiciaires" approuvé le 16 mars 1824. Qu'il soit connu, et toutes personnes intéressées sont par ces présentes sommées en nom de l'Etat de la Louisiane et de la Cour du Premier District Judiciaire, qui pourraient avoir droit à la propriété ci après décrite, en conséquence d'un défaut de forme dans l'ordre, le décret ou le jugement de la cour, en vertu duquel la vente a été faite, ou de toute irrégularité ou illégalité dans l'estimation, l'avis ou le temps et le mode de la vente, ou pour une autre cause quelconque, de faire voir dans trente jours à dater de la publication de cet avis, pourquoi la vente ainsi faite ne serait pas confirmée et homologuée.

Le dite propriété fut vendue par le shérif susdit, le 8me jour de juin de l'année 1840, en vertu d'un décret de cette Cour rendu le 4 de décembre de l'année 1839, dans l'affaire de Pierre Debuys vs. Felix Connolly, No. 18,236 du Docket de cette Cour, à laquelle vente Louis F. Généros s'est rendu acquéreur pour le prix de quatre mille cinquante piastres.

Description des propriétés d'après le transfert judiciaire, savoir:

Les quatre lots de terre situés dans le faubourg Delaisse, dans la paroisse de Jefferson, désignés sur le plan dressé par Benjamin Buisson, arpenteur de la paroisse de Jefferson, daté le 26 avril 1836, et déposé en l'étude de Félix Grimas, notaire public à la Nouvelle-Orléans, par les No. 1, 2, 3 et 4 du plan No. 4.

Le lot No. 1, mesure trente pieds neuf pouces de face à la rue Fulton, soixante-dix-huit pieds huit pouces sur la ligne qui le sépare du lot No. 2, et trente pieds huit et quatre-vingt-trois pieds cinq pouces sur la ligne qui le sépare du lot No. 6.

Le lot No. 2 qui est contigû au premier et mesure trente pieds neuf pouces de face à la rue Fulton, quatre-vingt-trois pieds cinq pouces sur la ligne qui le divise du lot No. 1, et quatre-vingt-huit pieds deux pouces sur la côté opposé et face à la rue Pleasance.

Le lot No. 3 mesure trente pieds sept pouces de face à la rue Chippewa, soixante-dix-huit pieds huit pouces sur la ligne qui le divise de la propriété de Mr. Delachaise, et quatre-vingt-trois pieds cinq pouces sur la ligne qui le sépare du lot No. 4.

Le lot No. 4 mesure 80 pieds 7 pouces de face à la dite rue Chippewa, 63 pieds 6 pouces sur la ligne qui le sépare du lot No. 3, et 80 pieds 2 pouces sur le côté opposé et face à la rue Pleasance.

Les quatre autres lots de terre situés dans le dit faubourg Delaisse, et désignés sur le dit plan par les Nos. 1, 2, 3 et 4 du Filet No. 5.

Le lot No. 1 mesure trente pieds 7 pouces de face à la rue Chippewa, sur 123 pieds 6 pouces sur la ligne qui le divise de la propriété de Mr. Delachaise, 120 pieds dix pouces sur la ligne qui le sépare du lot No. 2, et 30 pieds de largeur dans le fond.

Le lot No. 2 mesure 30 pieds 7 pouces de face à la dite rue Chippewa, 120 pieds 10 pouces sur la ligne qui le sépare du lot No. 1, 130 pieds 2 pouces sur la ligne opposée et face à la rue Pleasance, et 30 pieds de largeur dans le fond; et les dits lots Nos. 3 et 4 sont adjoints l'un à l'autre et mesurent 130 pieds de face à la rue Pleasance, sur 60 pieds de profondeur, le tout mesure anglaise.

Témoin l'honorable A. M. Buchanan, juge de la Cour susdite, ce 30 juin, D. 1840.
28 juil—2t, 6 et 21s. P. LE BLANC, Dép. Greffier.

VENTE PAR LE SHERIFF—Etat de la Louisiane—Paroisse de Jefferson—Cour du premier district:—William Hanneman contre Charles W. Robinson—En vertu d'un ordre de fieri facias à moi adressé par l'honorable Cour du premier district Judiciaire de l'Etat de la Louisiane, l'exposerai en vente publique à la Nouvelle Bourse, encoignure des rues Jackson et Levee ville de Lafayette, jeudi, le vingt août prochain, à une heure de relevée, savoir:

SIX LOTS DE TERRE.

Situés dans la ville de Carrollton, dans la paroisse de Jefferson, désignés par les numéros 8, 10, 16, 17, 18 et 19, sur un plan dressé par F. J. Rochas, depuis arpenteur général de cet Etat, en date de huit novembre 1836, et déposé en l'étude de A. B. Lafarque, notaire public, le neuf novembre 1836.

Le lot numéro neuf, forme l'encoignure des rues de la Levee et Mary, et mesure vingt huit pieds deux pouces et trois lignes de face sur la rue Mary, sur cent trente pieds deux pouces cinq lignes de profondeur et face à la dernière, cent vingt huit pieds sept pouces et quatre lignes de profondeur, sur la ligne de lot No. dix, et trente pieds cinq pouces et demie de largeur, dans la profondeur; le lot numéro dix est contigu au lot précédent et mesure vingt-huit pieds deux pouces et deux lignes face à la rue de la Levee sur vingt lignes de profondeur, et trente pieds de profondeur sur la ligne du lot No. neuf, cent dix sept pieds quatre pouces de profondeur, sur la ligne du lot numéro onze et vingt deux pieds cinq pouces et demie de largeur, dans la profondeur, les lots numéros seize et dix-sept, mesurant chaque, trente pieds face à la rue Marie sur cent trente-quatre pieds de profondeur, et le lot numéro dix-huit, sur 18 et 19, mesurant chaque trente pieds face à la rue Marie, sur cent soixante dix neuf pieds huit pouces et deux lignes de profondeur, le tout mesure americaine.

Conditions de la vente—Comptant.
MANUEL J. GARCIA, Sherif
21 jr

VENTE par le shérif—Etat de la Louisiane—Cour du premier district—Paroisse de Jefferson—Richard Bennett contre Jacques Mauricet et Marie Canon contre William Hoskins et Benjamin Wilcocks—Numero 19401—En vertu d'un ordre de saisie et vente à moi adressé par l'honorable Cour du Premier District Judiciaire de l'Etat de la Louisiane, j'exposerai en vente publique, à la Nouvelle Bourse, encoignure des rues Jackson et Levee, ville de Lafayette, jeudi le vingt août prochain, à une heure de relevée, la propriété hypothéquée suivante, savoir:

DEUX LOTS DE TERRE,

Situés dans le faubourg des Religieuses, dans la paroisse de Jefferson, dans l'île et comprise entre les rues Bel. Marie, Urseline ou Ste. Ursule, Felicité et Tchaturer, et désignés par les numéros sept et huit sur un plan dressé par John Schreiber, ingénieur, en mars 1836, annexé à un acte de vente de Maurice Cannon J. C. Wilson, passé le même jour par ce notaire Parfait L. Mocquet, notaire public à la N-Orléans, lesdits lots se suivent et mesurent chaque, 31 pieds cinq pouces cinq lignes face à la rue Bel. Marie, et trente deux pieds deux lignes de profondeur et cent vingt cinq pieds cinq pouces cinq lignes sur la ligne qui le sépare du numero six, et le lot numero huit, mesure cent vingt cinq pieds trois pouces sept lignes sur le côté de la rue des Ursulines, le tout mesure anglaise, avec les améliorations et dépendances, &c. qui en dépendent.

Conditions de la vente—Comptant.
MANUEL J. GARCIA, Sherif
21 jr

250 SACS Café vert de la Havane;
100 caisses Sucre blanc de la Havane;
200 milliers Cigares;
10 barils Cigarres en papier;
10 balles Toile a chemises de Russie;
3 dito Toile à voiles;
3 caisses Linge de table, du Béarn;
100 barils Vin doux de Malaga;
50 jarres Huile d'olive pour lampes, à vendre par CUCULLU, LAFEYRE & Co.
30 mai

A VENDRE par les soussignés:
500 caisse vin de Bordeaux St. Estèphe,
175 do. de. St. Julien,
50 do. de. cerises à l'eau de vie de Badin frères,
48 paniers champagne (marque Jacquinson.)
25 do. do. de Vitry Jeanet,
25 caisses vin de Rhin (Hochheimer Marcobrunner)
50 doux. guignolet d'Angers 1ère qualité.
LORELIER & VALETON,
17 juil Enseigneurs Royale & Douane.

CONSERVES ALIMENTAIRES—Les soussignés ont reçu tout récemment un approvisionnement complet de conserves, en composant de petits de gibiers truffés, vol-au-vent, champignons, sardines à l'huile, ... ramon Anglais, ...
17 juil.

ARTICLES pour la SAISON D'ETE.
Fruits de groseilles framboises de Bellin frères (Paris)
Pâtes assorties,
Fromages de Hollande,
Gelée et pate de goiave.
Conditures diverses, à vendre par LORELIER & VALETON,
17 juil Enseigneurs Royale & Douane.

DEMANDE DE DOMESTIQUES.—On a besoin dans une petite famille d'une servante bonne cuisinière, blanchisseuse et repasseuse. Aussi d'une petite domestique vigilante, de 11 à 14 ans, pour servir, nuyer et gouverner. Celle qui se présentera avec de bonnes recommandations trouvera une bonne place. 30 juin
BLE ET FOIN—1200 boisseaux blé et 40 de foin, en dépôt et à vendre par LAYET & AMELUNG, 17, Commerce.
10 juin

DEMANDE DE CHASSE—Le soussigné reçoit directement de la Compagnie dite "Baltimore chat Tower Company" un nouvel de tous les ustensiles du plomb de chasse, et est autorisé à en vendre au prix courant de la place, à des termes accommodans.
CHARLES CLEGG,
10 mai—tpr 47, rue Royale

CUIRONS—200 cuirons reçus par le brick Mary Ann de Mobile, à vendre par
24 juin E. W. BARKER, 30 1-2 Commerce.

ARDOISES—En débarquement du trois mats Queen Victoria, une grande quantité d'ardoises de Walesh, qui sont offertes à vendre à des prix modérés, et à terme gré des acheteurs par LYALL & DAVIDSON,
30 mai 140, rue des Remparts.

AVIS DE VENTE.

ETAT DE LA LOUISIANE—Cour du Premier District Judiciaire—L'Etat de la Louisiane, à tous ceux qui ... Salutation. Il est ordonné par la Cour de Chancery ayant acheté à une vente faite par le shérif de la paroisse de Jefferson, le propriété ci après décrite, avec ... du procès du sieur Conly ou la dite vente fut enregistrée le même jour de juin de l'année 1840, pour en avoir conformement à un acte de la législature de l'Etat de la Louisiane, intitulé "Acte pour pourvoir les tribunaux actuellement ... ventes judiciaires" approuvé le 16 mars 1824. Qu'il soit connu, et toutes personnes intéressées sont par ces présentes sommées en nom de l'Etat de la Louisiane et de la Cour du Premier District Judiciaire, qui pourraient avoir droit à la propriété ci après décrite, en conséquence d'un défaut de forme dans l'ordre, le décret ou le jugement de la cour, en vertu duquel la vente a été faite, ou de toute irrégularité ou illégalité dans l'estimation, l'avis ou le temps et le mode de la vente, ou pour une autre cause quelconque, de faire voir dans trente jours à dater de la publication de cet avis, pourquoi la vente ainsi faite ne serait pas confirmée et homologuée.

Le dite propriété fut vendue par le shérif susdit, le 8me jour de juin de l'année 1840, en vertu d'un décret de cette Cour rendu le 4 de décembre de l'année 1839, dans l'affaire de Pierre Debuys vs. Felix Connolly, No. 18,236 du Docket de cette Cour, à laquelle vente Louis F. Généros s'est rendu acquéreur pour le prix de quatre mille cinquante piastres.

Description des propriétés d'après le transfert judiciaire, savoir:

Les quatre lots de terre situés dans le faubourg Delaisse, dans la paroisse de Jefferson, désignés sur le plan dressé par Benjamin Buisson, arpenteur de la paroisse de Jefferson, daté le 26 avril 1836, et déposé en l'étude de Félix Grimas, notaire public à la Nouvelle-Orléans, par les No. 1, 2, 3 et 4 du plan No. 4.

Le lot No. 1, mesure trente pieds neuf pouces de face à la rue Fulton, soixante-dix-huit pieds huit pouces sur la ligne qui le sépare du lot No. 2, et trente pieds huit et quatre-vingt-trois pieds cinq pouces sur la ligne qui le sépare du lot No. 6.

Le lot No. 2 qui est contigû au premier et mesure trente pieds neuf pouces de face à la rue Fulton, quatre-vingt-trois pieds cinq pouces sur la ligne qui le divise du lot No. 1, et quatre-vingt-huit pieds deux pouces sur le côté opposé et face à la rue Pleasance.

Le lot No. 3 mesure trente pieds sept pouces de face à la rue Chippewa, soixante-dix-huit pieds huit pouces sur la ligne qui le divise de la propriété de Mr. Delachaise, et quatre-vingt-trois pieds cinq pouces sur la ligne qui le sépare du lot No. 4.

Le lot No. 4 mesure 80 pieds 7 pouces de face à la dite rue Chippewa, 63 pieds 6 pouces sur la ligne qui le sépare du lot No. 3, et 80 pieds 2 pouces sur le côté opposé et face à la rue Pleasance.

Les quatre autres lots de terre situés dans le dit faubourg Delaisse, et désignés sur le dit plan par les Nos. 1, 2, 3 et 4 du Filet No. 5.

Le lot No. 1 mesure trente pieds 7 pouces de face à la rue Chippewa, sur 123 pieds 6 pouces sur la ligne qui le divise de la propriété de Mr. Delachaise, 120 pieds dix pouces sur la ligne qui le sépare du lot No. 2, et 30 pieds de largeur dans le fond.

Le lot No. 2 mesure 30 pieds 7 pouces de face à la dite rue Chippewa, 120 pieds 10 pouces sur la ligne qui le sépare du lot No. 1, 130 pieds 2 pouces sur la ligne opposée et face à la rue Pleasance, et 30 pieds de largeur dans le fond; et les dits lots Nos. 3 et 4 sont adjoints l'un à l'autre et mesurent 130 pieds de face à la rue Pleasance, sur 60 pieds de profondeur, le tout mesure anglaise.

Témoin l'honorable A. M. Buchanan, juge de la Cour susdite, ce 30 juin, D. 1840.
28 juil—2t, 6 et 21s. P. LE BLANC, Dép. Greffier.

VENTE PAR LE SHERIFF—Etat de la Louisiane—Paroisse de Jefferson—Cour du premier district:—William Hanneman contre Charles W. Robinson—En vertu d'un ordre de fieri facias à moi adressé par l'honorable Cour du premier district Judiciaire de l'Etat de la Louisiane, l'exposerai en vente publique à la Nouvelle Bourse, encoignure des rues Jackson et Levee ville de Lafayette, jeudi, le vingt août prochain, à une heure de relevée, savoir:

SIX LOTS DE TERRE.

Situés dans la ville de Carrollton, dans la paroisse de Jefferson, désignés par les numéros 8, 10, 16, 17, 18 et 19, sur un plan dressé par F. J. Rochas, depuis arpenteur général de cet Etat, en date de huit novembre 1836, et déposé en l'étude de A. B. Lafarque, notaire public, le neuf novembre 1836.

Le lot numéro neuf, forme l'encoignure des rues de la Levee et Mary, et mesure vingt huit pieds deux pouces et trois lignes de face sur la rue Mary, sur cent trente pieds deux pouces cinq lignes de profondeur et face à la dernière, cent vingt huit pieds sept pouces et quatre lignes de profondeur, sur la ligne de lot No. dix, et trente pieds cinq pouces et demie de largeur, dans la profondeur; le lot numéro dix est contigu au lot précédent et mesure vingt-huit pieds deux pouces et deux lignes face à la rue de la Levee sur vingt lignes de profondeur, et trente pieds de profondeur sur la ligne du lot No. neuf, cent dix sept pieds quatre pouces de profondeur, sur la ligne du lot numéro onze et vingt deux pieds cinq pouces et demie de largeur, dans la profondeur, les lots numéros seize et dix-sept, mesurant chaque, trente pieds face à la rue Marie sur cent trente-quatre pieds de profondeur, et le lot numéro dix-huit, sur 18 et 19, mesurant chaque trente pieds face à la rue Marie, sur cent soixante dix neuf pieds huit pouces et deux lignes de profondeur, le tout mesure americaine.

Conditions de la vente—Comptant.
MANUEL J. GARCIA,
21 jr Sherif

ARTICLES pour la SAISON D'ETE.
Fruits de groseilles framboises de Bellin frères (Paris)
Pâtes assorties,
Fromages de Hollande,
Gelée et pate de goiave.
Conditures diverses, à vendre par LORELIER & VALETON,
17 juil Enseigneurs Royale & Douane.

DEMANDE DE DOMESTIQUES.—On a besoin dans une petite famille d'une servante bonne cuisinière, blanchisseuse et repasseuse. Aussi d'une petite domestique vigilante, de 11 à 14 ans, pour servir, nuyer et gouverner. Celle qui se présentera avec de bonnes recommandations trouvera une bonne place. 30 juin
BLE ET FOIN—1200 boisseaux blé et 40 de foin, en dépôt et à vendre par LAYET & AMELUNG, 17, Commerce.
10 juin

DEMANDE DE CHASSE—Le soussigné reçoit directement de la Compagnie dite "Baltimore chat Tower Company" un nouvel de tous les ustensiles du plomb de chasse, et est autorisé à en vendre au prix courant de la place, à des termes accommodans.
CHARLES CLEGG,
10 mai—tpr 47, rue Royale

CUIRONS—200 cuirons reçus par le brick Mary Ann de Mobile, à vendre par
24 juin E. W. BARKER, 30 1-2 Commerce.

ARDOISES—En débarquement du trois mats Queen Victoria, une grande quantité d'ardoises de Walesh, qui sont offertes à vendre à des prix modérés, et à terme gré des acheteurs par LYALL & DAVIDSON,
30 mai 140, rue des Remparts.

QUARTIERS GÉNÉRAUX,
Nouvelle-Orléans, le 24 Juillet 1840.

CONFORMÉMENT aux lois de cet Etat, la milice sera inspectée par l'adjudant et l'Inspecteur général, dans l'ordre suivant.

Le 12ème. régiment, dans la paroisse St. Tammany et Washington, le jeudi, 3 septembre prochain, à l'endroit désigné par le colonel.

Le 12ème régiment dans la paroisse St. Hélène, samedi le 5 septembre à Greensburg.

Le 31ème. régiment, à Les Félicians, lundi le 7 septembre à Clinton.

Le 1ère régiment, à Ouest Félicians, mardi, le 8 septembre à *Sterling's old Fields*.

Le 9ème régiment à Pointe Coupée, mercredi le 9 septembre au *Parish Court House*.

Le 11ème régiment à East Baton Rouge, le vendredi 11 septembre à Baton Rouge.

Le 8ème. régiment, à Ouest Baton Rouge et Iberville, samedi, le 12 septembre, à Plaquemine.

Le 22ème régiment, à Lafourche intérieure et Terre Bonne, mardi, le 15 septembre à Thibodeaux-ville.

Le 7ème régiment, dans la paroisse d'Assomption, mercredi le 16 septembre à Napoleonville.

Le 5ème régiment, dans les paroisses d'Ascension et de St. Jacques, jeudi le 17 septembre à Donaldsonville, et l'aile gauche, vendredi le 18 septembre près du lacide la cour dans la paroisse St. Jacques.

Le 6ème régiment dans les paroisses St. Jean Baptiste et de St. Charles, samedi le 19 septembre près de l'église de Bonnet Carre.

Le 54ème régiment, dans les paroisses d'Orléans et de Jefferson, jusqu'à ce qu'il ait été inspecté par le Lieutenant.

Le 33ème régiment, dans les paroisses St. Bernard et Plaquemines; l'aile droite mardi, le 22 septembre à la Terre aux Boeufs et l'aile gauche mercredi, le 23 septembre à la Pointe à la Hache ou aux environs.

Le 14ème régiment dans la paroisse de Ste. Marie, lundi, le 5 octobre, à Franklin.

Le 13ème régiment dans les paroisses de St. Martin et Lafayette —, l'aile droite, mercredi le 7 octobre à St. Martinville, et l'aile gauche jeudi, le 8 octobre à Vermilionville.

Le 4ème régiment, dans la paroisse St. Landry, vendredi le 9 octobre aux Opelousas.

Le 23ème régiment, dans la paroisse d'Avoyelles, lundi, le 12 octobre, à Marksville.

Le 17ème régiment, dans la paroisse des Rapides, mercredi le 14 octobre à Alexandrie.

Le 16ème régiment, dans la paroisse des Natchitoches, lundi, le 17 octobre à Natchitoches.

Le 1ère régiment, mardi le 20 octobre, à Monroe, paroisse de Washita.

Le 30ème régiment, vendredi le 23 octobre, à Harrisonburg paroisse de Catahoula.

La légion de la Louisiane, dimanche, le 8 novembre, à la Nelle Orléans.

Le bataillon de Washington et celui des Américains de Naissance, lundi, le 9 novembre, à la Nelle Orléans.

Les 1er 2me et 4me régiments, samedi, le 14 novembre à la Nouvelle Orléans.

L'1ère hab illement fixe pour les revues sera 10 he